

ensemble dynamisons vos potentiels

Entre les soussignés ci-après désignés

ESSOR CONSEIL	MONSIEUR MORELLI LAURENT
« Le Cary » - 1770 Route de Grasse 06600 ANTIBES Représentée par Lionel Gentili, Directeur N° d'existence DRTEFP : 93 06 0351 606 Apurès du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur. : N° SIRET : 408 544 955 000 29	18 RUE HAUTE DE L'EGLISE 21350 VITTEAUX N°SIRET : 478 387 970 000 62

OBJET DU CONTRAT : CONVENTION DE FORMATION

Est conclue la convention de formation professionnelle continue [article L 6353-2 & R 6353-1 du code du travail] suivante, en application des dispositions de la sixième partie du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Objet de la convention : Les actions de formation professionnelles sont réalisées conformément au **programme préétabli en collaboration avec le bénéficiaire. Il fait l'objet d'objectifs déterminés**, et précise les **moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement** mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de **suivre son exécution et d'en apprécier les résultats**. Les modules de formation professionnelle proposés par l'organisme de formation porte sur les sujets suivants :

Intitulé de la formation :

FORMATION EN IMMOBILIER

TRACFIN | LE CODE DE DEONTOLOGIE | L'OFFRE D'ACHAT | LA PROMESSE DE VENTE | LE COMPROMIS | LA VENTE EN VEFA | L'ENTRETIEN D'UN LOGEMENT LOUE | LES BAUX (HORS BAIL D'HABITATION) | LA PROSPECTION | L'ESTIMATION, AVIS DE VALEUR | LES GARANTIES | LES DISPOSITIFS DE DEFISCALISATION IMMOBILIERE

Programmes et méthodes: Détaillés en annexe

Dates ou Période de Réalisation : Du 04/08/2018 au 28/12/2018

Durée Formation : 28 heures en e-learning (incluant 1 heure de classe virtuelle)

Lieu du stage : En FOAD (Formation Ouverte à Distance) | 18 rue Haute de L'Eglise
 21350 VITTEAUX

Rythme & Horaires : Alterné | Le temps de formation sera considéré comme du temps de travail effectif pour l'application des dispositions du droit du travail, à cet effet, le salarié accepte que la formation soit effectuée pendant les horaires habituels de travail.

Effectif formé : Monsieur MORELLI Laurent

L'approche financière : En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'acquittera des coûts pédagogiques suivants :

Prix Hors Taxe	Hors Taxe
Nombre d'heures de Formation par Stagiaire	> 28h (incluant 1h de classe virtuelle)
Nombre de Stagiaires	> 1 personne
Prix Total de la Formation	> 450 € HT

Modalités de règlement :

Paiement effectué le 29/06/2018, par PayPal via notre site : www.maformationenimmobilier.com.

ANTIBES

NICE

MARSEILLE

TOURS

PARIS

Immeuble le Cary
 1770 Route de Grasse
 06600 Antibes
 Tél. : 04 93 74 57 57
 Fax : 04 93 74 89 08
contact@essorconseil.com

455, Promenade des Anglais
 Porte de l'Arenas Entrée C
 06000 Nice
 Tél. : 04 93 74 57 57
 Fax : 04 93 74 89 08
contact@essorconseil.com

26, rue Maynard Keynes
 Technopôle de Château Gombert
 13013 Marseille
 Tél. : 04 91 14 32 79
 Fax : 04 91 90 82 82
contact@essorconseil.com

58, rue Nationale
 37000 Tours
 Tél. : 02 47 31 02 20
 Fax : 02 47 31 02 24
contact.tours@essorconseil.com

75, Bd HAUSSMANN
 75008 Paris
 Tél. : 0820 209 200
contact.paris@essorconseil.com

MODALITES DE FINANCEMENT

Le bénéficiaire a la possibilité de faire prendre en charge sa formation par son OPCA.

Il devra envoyer son dossier complet de demande de prise en charge à l'OPCA concerné avant de démarrer sa formation.

Si la demande est validée, il pourra effectuer sa formation en respectant les dates inscrites sur l'accord de prise en charge.

L'organisme de formation, ESSOR CONSEIL, se dégage de toute responsabilité quant à la décision de l'OPCA et quant au respect des dates prévues sur l'accord de prise en charge.

CONFIDENTIALITE DES DONNEES

ESSOR CONSEIL est déclaré à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) sous le numéro 2119438VO et se conforme aux dispositions fixées par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, afférente à l'informatique, aux fichiers ainsi qu'aux libertés.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les personnes ayant fourni des informations personnelles ont un droit de regard total sur celles-ci. Pour exercer vos droits d'accès et de modification sur ces données, envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : maformationenimmobilier@essorconseil.com.

De plus, aucune information personnelle collectée n'est, ni cédée à des tiers, ni utilisée à des fins personnelles. En aucun cas vos données personnelles ne seront communiquées à un tiers sans demande expresse de votre part.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et servent à la réalisation du présent contrat, à l'attribution des formations, à la réalisation de la facture, à établir vos états de connexions sur notre plateforme, à l'établissement des attestations de formations et le cas échéant à la préparation de votre dossier de demande de prise en charge. Vous pourrez recevoir des mails à caractère informatif sur nos solutions de formations.

ANTIBES

Immeuble le Cary
1770 Route de Grasse
06600 Antibes
Tél. : 04 93 74 57 57
Fax : 04 93 74 89 08
contact@essorconseil.com

NICE

455, Promenade des Anglais
Porte de l'Arenas Entrée C
06000 Nice
Tél. : 04 93 74 57 57
Fax : 04 93 74 89 08
contact@essorconseil.com

MARSEILLE

26, rue Maynard Keynes
Technopôle de Château Gombert
13013 Marseille
Tél. : 04 91 14 32 79
Fax : 04 91 90 82 82
contact@essorconseil.com

TOURS

58, rue Nationale
37000 Tours
Tél. : 02 47 31 02 20
Fax : 02 47 31 02 24
contact.tours@essorconseil.com

PARIS

75, Bd HAUSSMANN
75008 Paris
Tél. : 0820 209 200
contact.paris@essorconseil.com

NATURE DE L'ACTION & TYPE D'ACTION DE FORMATION

Perfectionnement des compétences en lien direct avec l'activité professionnelle exercée.

Type d'action de formation :

Le décret n° 2016-173, du 18 février 2016, paru au Journal Officiel du 21 février 2016, précise quant à lui le contenu de la formation, les personnes concernées et les mesures de contrôle associées.

Ce décret est pris pour l'application de l'article 24 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové [ALUR].

VALIDATIONS DES FORMATIONS

Les épreuves du contrôle des compétences acquises à l'issue de la formation, mentionnées au décret n° 2016-173, du 18 février 2016, prouvent l'appropriation des acquis des dites formations.

Ces épreuves qui consistent en des questionnaires à choix multiples ou en des questions à réponses courtes, sont réputées réussies lorsque le nombre de bonnes réponses excède un seuil de 70%.

Une attestation de présence et de formation précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la formation, est remise au bénéficiaire à l'issue de la prestation.

Différends éventuels :

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal d'Antibes sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Antibes en deux exemplaires, le 03/07/2018.
Dont un exemplaire est à nous retourner, signé et approuvé.

Essor Conseil RH & Formation
Lionel Gentili | Directeur

MORELLI Laurent
(Cachet et signature)



ANTIBES

Immeuble le Cary
1770 Route de Grasse
06600 Antibes
Tél. : 04 93 74 57 57
Fax : 04 93 74 89 08
contact@essorconseil.com

NICE

455, Promenade des Anglais
Porte de l'Arenas Entrée C
06000 Nice
Tél. : 04 93 74 57 57
Fax : 04 93 74 89 08
contact@essorconseil.com

MARSEILLE

26, rue Maynard Keynes
Technopôle de Château Gombert
13013 Marseille
Tél. : 04 91 14 32 79
Fax : 04 91 90 82 82
contact@essorconseil.com

TOURS

58, rue Nationale
37000 Tours
Tél. : 02 47 31 02 20
Fax : 02 47 31 02 24
contact.tours@essorconseil.com

PARIS

75, Bd HAUSSMANN
75008 Paris
Tél. : 0820 209 200
contact.paris@essorconseil.com